Moutier d'Ahun

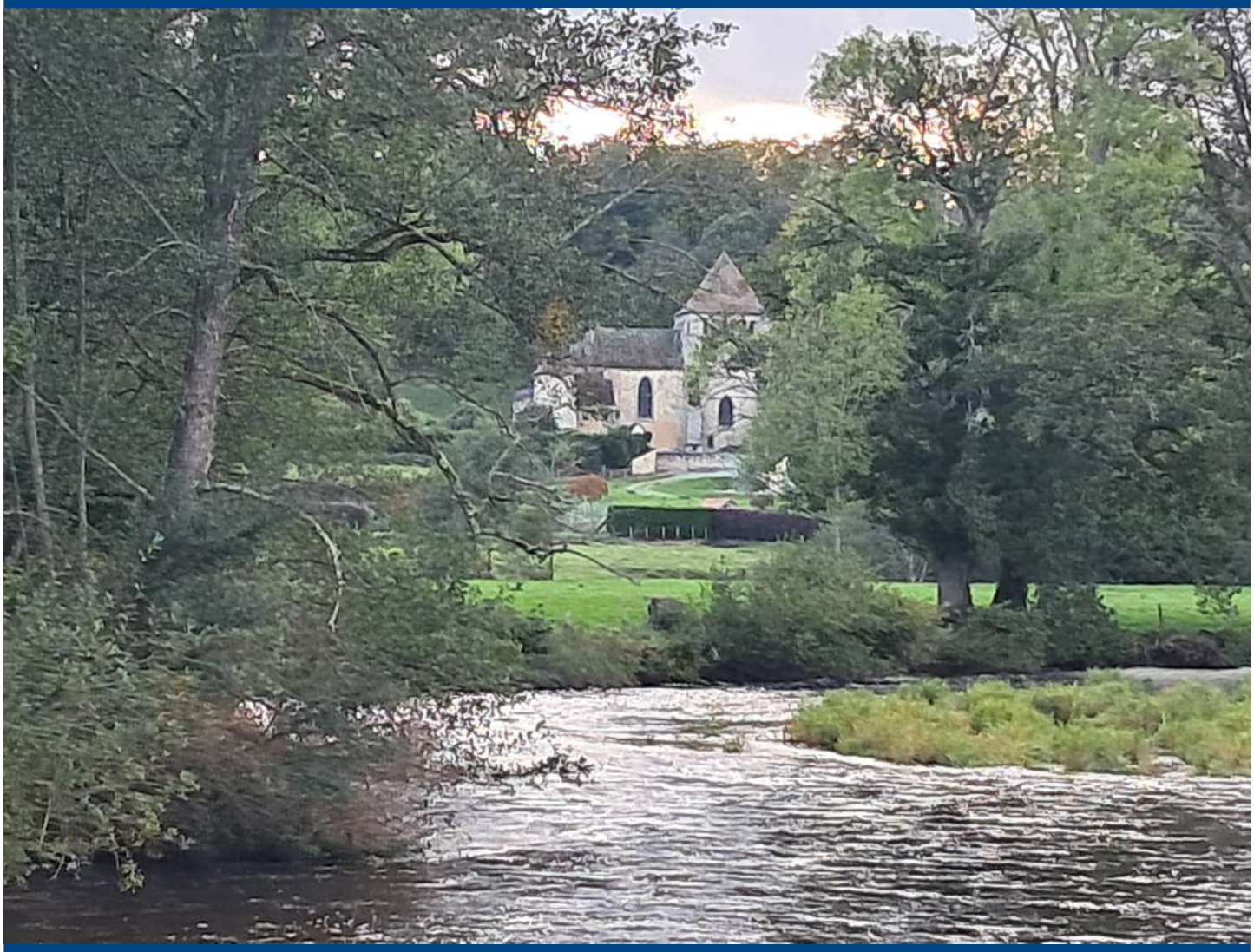

Bulletin Municipal 2024

La Lettre du Maire

Madame, Monsieur,

Avant de regarder vers 2025 il est nécessaire de faire le bilan de l'année 2024, en remontant même au second semestre 2023, qui a vu l'installation du Conseil Municipal au complet, dans les conditions sur lesquelles je ne reviendrai pas. Un climat apaisé s'est installé au sein du Conseil, ce qui permet de faire avancer les dossiers que la commune doit gérer.

Le second semestre 2023 ayant été consacré à la remise en ordre de marche de la commune (secrétariat, démarches administratives et entretien des espaces publics….), l'année 2024 s'est engagée sur des bases solides :

- Nous pouvons nous appuyer sur les compétences reconnues par le Centre de Gestion de Madame Clémence LEICHT, notre secrétaire générale, lesquelles qualités lui permettent à la fois d'effectuer le travail administratif de notre commune avec seulement 12 heures/semaine et aussi de former des futurs secrétaires de mairie, dont deux agents en 2024,

- Monsieur Daniel JOYON est le second pilier de ce redressement. Son investissement personnel et ses qualités professionnelles, avec un service de 19 heures/semaine ont permis à la commune de retrouver un aspect entretenu et suivi, que tous ont pu constater.

Plusieurs dossiers, qui avaient été mis en suspens et qui pouvaient être éligibles aux aides de l'Etat (subventions D.E.T.R.) ont tous été validés par la Préfecture et les travaux prévus ont enfin été réalisés.

La convention passée avec l'Office de Tourisme d'AHUN/CREUSE SUD-OUEST a été renouvelée, et les milliers de visiteurs qui sont venus au Moutier d'Ahun n'ont pu que constater le professionnalisme des personnels qui les ont accueillis. Cette année encore un jeune étudiant de la commune a pu bénéficier d'un emploi saisonnier pour le compte de l'office.

Le quatrième studio de l'ancien presbytère a été loué. Le logement de la maisonnette de la Tuilerie/Heyrat, n'a pu être loué que tardivement en raison de problèmes d'inondation de la cave, qui ne sont d'ailleurs toujours pas totalement résolus.

2024 a cependant apporté quelques mauvaises surprises, je veux citer notamment l'effondrement du plafond de la salle communale, les travaux d'entretien des routes communales suspendus en raison de la panne de l'épareuse communale qui n'a pas pu être réparée avant plusieurs semaines et les travaux de securisation et de préservation de l'église exigés par la DRAC.

Il va de soi que le parfait n'existe pas, la liste de ce qui devrait … et pourrait être fait s'allonge tous les jours, que ce soit l'entretien de la voirie, et des chemins communaux, des fossés également auxquels il faut penser, sans parler des imprévus.

Pour conclure sur des notes positives, nous venons d'apprendre que le bar/restaurant "Le Marais" est en cours de reprise et les nouveaux propriétaires envisagent une ouverture pour le mois de mars. Par ailleurs, j'ai pu constater lors des très nombreuses réunions ou rencontres officielles auxquelles j'ai assisté, que la commune du Moutier d'Ahun suscite un grand intérêt, qui dépasse souvent le cadre départemental et que pour moi c'est une grande fierté de représenter notre commune.

Je vous invite à la cérémonie des voeux le samedi 11 janvier à 17 heures.

Dans le monde actuel, où la société s'individualise de plus en plus, un moment de rencontre et de convivialité ne peut que nous rappeler que le sens du collectif a également sa place.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui cette année ont, à nos côtés, contribué par diverses actions au bon fonctionnement de la commune.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter ainsi qu'à vos proches de très belles fêtes de fin d'année et tous nos vœux pour 2025.

Le Maire, Guy CATHELOT.

Réalisations 2024

Réfection mur de soutènement route de Pourtoux

La voie communale n°1, en quittant le bourg surplombe sur une centaine de mètres la Creuse. A ce niveau, un mur longe la rivière et soutien la voirie. La rénovation sur plusieurs mètres de ce mur, était une priorité absolue du fait de sa dangerosité. Le mur, sapé à sa base par la rivière, risquait de s'effondrer, entraînant la voirie avec lui. Le montant des travaux, réalisés par l'entreprise BOUILLOT BTP, s'élève à 29 388 € T.T.C.
Le projet a obtenu les soutiens financiers de l'État par le biais de la DETR (Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux) à hauteur de 9 796 €, du Conseil Départemental par le dispositif BoostCommUne à hauteur de 6122,50 € et de la dotation des Amendes de Police 2023 à hauteur de 4898€.

Changement fenêtres logement communal

Les logements communaux situés dans le bâtiment de la mairie n'ont pas connus de travaux de rénovation depuis des décennies et sont aujourd'hui dégradés et énergivores. La première étape a été le remplacement des radiateurs. Cette année, les fenêtres du logement du bas ont été changées pour un coût total de 3 137,57 € T.T.C., travaux réalisés par les Menuiseries Fauconnet.
Le projet a obtenu le soutien financier de l'État par le biais de la DETR à hauteur de 1 189,60 €.

Travaux de voirie 2024

Trois tronçons de voiries ont bénéficié de travaux de rénovation par l'entreprise EUROVIA cette année :
— Village de Lavaurette : la route était fortement dégradée à cause du ruissellement important des eaux de pluie, dû à une forte pente,
— Village du Marais : aménagement d'un regard, indispensable pour éviter l'écoulement des eaux de pluie sur une route refaite il y a seulement deux ans,
— Route de la Borde : il s'agissait d'une des dernières voies communales non goudronnée desservant un hameau. Elle a donc été rendue carrossable.
Coût total des travaux : 17 362,61 € T.T.C. , le projet a reçu le financement de l'Etat par une subvention DETR d'un montant de 5 787,54 €.

Fresque place de l'Abbé Jules Malapert

Une toile imprimée à partir d'une œuvre de Monsieur Dominique FARIGOUX a été installée cette année sur le pignon de la mairie. L'œuvre a été inaugurée le 15 octobre.

Acquisition remorque agricole

Afin de faciliter le travail de l'agent technique, la commune a acquis une remorque agricole pour un coût total de 6 000,00 € T.T.C.

Chats errants : Le problème et les nuisances des chats errants dans le bourg est pris en compte. La solution pourrait être de s'intégrer dans un regroupement de communes pour bénéficier d'aides de l'Etat. L'absence de fourrière au niveau de la communauté de communes est le seul obstacle.

Travaux et Projets 2025

Réfection de la toiture de la mairie

La toiture de la mairie est dans un état très dégradé avec de nombreuses fuites et des menuiseries en très mauvais état. Il est urgent de procéder à la réfection complète.
Les travaux ayant été différés depuis plusieurs années, l'entretien courant ne suffit plus à maintenir le bâtiment hors eau. Le coût financier des travaux de sauvegarde est devenu trop important pour le budget de fonctionnement de la commune et cela ne règle pas le problème.
Pour l'année 2025, la municipalité prévoit la réfection complète de la toiture de la mairie avec la pause d'un écran sous toiture et le changement de deux menuiseries. Le montant prévisionnel du projet est estimé à 34 433,70 € H.T..
Une demande de subvention au titre de la DETR 2025 a été déposée pour un montant de 17 216 ,85 € soit 50% du montant H.T.

Réfection partie arrière toiture salle communale

La toiture de la salle communale n'a été refaite que sur la partie avant (côté église) il y a plusieurs années. La partie arrière de la toiture est très dégradée et n'a pas été entretenue. Lors des fortes pluies de printemps, des tuiles manifestement en fin de vie, ont été la cause de fuites importantes et ont causé l'effondrement partiel du plafond de la salle communale, provoquant la neutralisation de la salle pour des raisons de sécurité. Les travaux de réfection du plafond sont pris en charge par l'assurance de la commune. (dommages estimés à 5 648 €), Il est urgent d'intervenir pour rénover le plafond afin que la salle soit à nouveau disponible pour les habitants et les associations communales.
La réfection de la toiture viendra assurer la pérennité des travaux de réfection du plafond. Le montant des travaux de toiture est estimé à 10 288,00 € H.T.
Une subvention au titre de la DETR 2025 a été sollicitée pour un montant de 4115,20 € soit 40% du montant H.T.

Sinistre pont du Marais

Un véhicule a dégradé le pont d'accès au village du Marais, le pont est descellé et sa structure est décalée. A la suite du dépôt de plainte par le Maire, l'assurance va indemniser le préjudice, l'entreprise BOUILLOT BTP va s'occuper des réparations. Le montant des dégâts s'élèvent à 16 069,80 € T.T.C. Malheureusement la commune aura une franchise de 3 930,00 € sur ce dossier.

Accessibilité du secrétariat et des salles

La commune a reçu une mise en demeure des services de l'État pour la mise en accessibilité des salles communales et du secrétariat. Un rendez-vous a eu lieu avec la DDT pour dresser un état des lieux de la situation. Deux des salles communales ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) tout comme le secrétariat. L'accueil PMR du secrétariat se fera dorénavant dans la salle du bas (place de l'Abbé Jules Malapert), un visiophone a été installé ainsi que la signalétique, dorénavant, c'est la secrétaire qui ira à la rencontre des PMR. Une Boucle à Induction Magnétique a été achetée pour faciliter l'accueil des personnes malentendantes au secrétariat et la poignée de la porte du secrétariat sera changée pour faciliter l'accès. Des travaux de mise en accessibilité de la salle du haut seront à prévoir dans le futur : voirie, stationnement, rampe d'accès et sanitaire.

Travaux salle communale

Des travaux de mise aux normes électrique et de modernisation du système de chauffage pour la salle communale du bas (place de l'Abbé Jules Malapert) sont prévus, réalisés par l'entreprise Bouchardy Jannot SAS. Montant mise aux normes électriques (fin 2024): 1 649,40 € T.T.C.
et modernisation chauffage (courant 2025) : 2 154,00 € T.T.C.

Sécurisation, préservation et restauration de l'église

Les services de la « D.R.A.C. » (Direction Régionale des Affaires Culturelles) ont adressé à la mairie une mise en garde au sujet de la dégradation de l'état extérieur de l'église et du portail gothique, mettant en avant la dangerosité potentielle du site, sa fermeture pouvant être exigée si rien n'est entrepris. Il s'agit donc d'intervenir au niveau des murs envahis par la végétation et d'installer une protection, en remplacement de la structure actuelle au niveau de la porte d'entrée, structure qui est en décrépitude et purement symbolique. Les entreprises BOUILLOT et LAFONT vont intervenir rapidement dans ce sens, avec des aides financières de la « D.R.A.C. ». Le coût total s'élève à 17 382,00 € H.T. La DRAC a versé à la commune une aide finacière de 8 691,00 €

En fait la mise en demeure qui nous est faite de sécuriser les extérieurs de l'église et du portail n'est pas vraiment une surprise :

En 2015, déjà à la demande de la « D.R.A.C. » la municipalité en exercice a été destinataire d'un diagnostic (d'un coût très élevé), lequel faisait le constat de l'état « médiocre » et inquiétant de toutes les parties extérieures, objet de cette étude. Le 25 novembre 2016, le Conseil Municipal après délibération a donné délégation au maire en exercice aux fins de lancer des travaux de restauration, avec un coût estimé à ce moment là de 1 234 000 € H.T.

Les travaux nécessaires n'ont pas été entrepris… et nous voilà dix ans plus tard avec une situation qui n'a pu que se dégrader. Il n'y a pas besoin d'être spécialiste de la « D.R.A.C. » pour constater le triste état du portail gothique et des extérieurs de l'église que ce soient les murs, les contreforts ou les toitures.

La « sécurisation » qui nous est demandée en urgence va donc être lancée ainsi que nous avons évoqué précédemment mais cela ne peut suffire à préserver l'édifice de la dégradation due au temps et aux intempéries. Le mot « sécurité » écrit par la « D.R.A.C. » a un sens très précis pour le maire : en cas de chute de pierres, de tuiles ou même plus, pouvant mettre en péril la sécurité des personnes, la commune …. et le maire personnellement peuvent être mis en cause devant la Justice avec les conséquences que nous ne voulons même pas imaginer. Au niveau du département de la Creuse et même au-delà, l'église du Moutier d'Ahun est une véritable référence tant par son architecture que par ses boiseries uniques. Les milliers de visiteurs qui se pressent chaque année sur ce site remarquable en attestent. Si nous évoquons les visiteurs, nous n'oublions pas non plus les familles qui s'y retrouvent pour tous les moments heureux, mais aussi malheureux de la vie.

FONDATION DU PATRIMOINE LIMOUSIN

Nous voici donc revenu au point où se trouvait la municipalité en 2016, c'est à dire à l'heure des décisions :

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec les services préfectoraux, dont Madame la Préfète et Monsieur le Secrétaire Général et des fonctionnaires de la « D.R.A.C. » et des Bâtiments de France, qui nous ont assuré du soutien de l'Etat dans un projet de restauration de l'église et de son portail. A cet effet un Comité de Pilotage a été installé : participent aux réunions à la mairie Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture et des fonctionnaires de ses services, des représentants de la DRAC, des Bâtiments de France, de la Région Nouvelle Aquitaine.

Le marché pour le recrutement de la maîtrise d'œuvre a été lancé, les offres reçues sont en cours d'analyse par les services de la « D.R.A.C. ». A l'issue de cette étude le Conseil Municipal délibérera pour décider du choix l'architecte désigné pour la maîtrise d'œuvre.

Il convient de préciser qu'au vu du coût important de tels travaux, ils ne pourront être conduits que par tranches au nombre de trois, ce qui représente une garantie pour la commune .

Pour le financement les aides de l'état ne peuvent aller au-delà de 80% du montant H.T. Des subventions pourraient être apportées par la région Nouvelle Aquitaine à hauteur de 15% (hors frais d'études) et par la DRAC à hauteur de 40 %.

Par ailleurs la Fondation du Patrimoine, qui est associée au projet par convention validée par le Conseil Municipal, se charge d'organiser une campagne d'appel aux donateurs, dons pouvant donner droit à déduction fiscale.

Enfin dans la complémentarité avec la Fondation du Patrimoine, des échanges ont été fait avec Monsieur Stéphane BERN, dans le cadre du « Loto du Patrimoine ». Nous rappelons que Monsieur BERN est venu au Moutier d'Ahun en 2015, le Moutier d'Ahun étant arrivé en 10ème position de la désignation cette année-là du « VILLAGE PREFERE » des FRANÇAIS et que ce dernier est très attaché à la préservation des églises des villages de notre pays.

Ces travaux sont nécessaires : cette église qui fait partie de notre patrimoine a franchi les siècles et notre devoir est de la préserver pour les générations futures

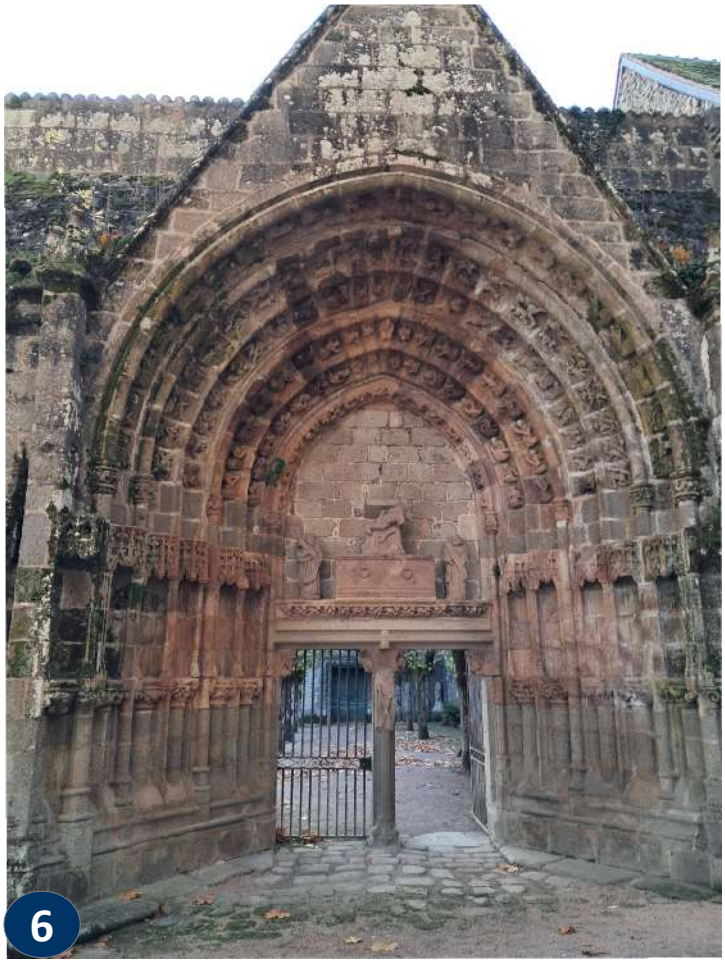

Visiter l'Église
et le Bourg
De Moutier d'Ahun

avec l'Office de Tourisme Intercommunal

Sur rendez-vous :
Tel : 05 55 62 55 93

Événements 2024

De nombreux événements festifs et de commémorations ont eu lieu cette année sur la commune :
- 05/01/2024 : vœux du Maire et galettes (n°8)
- 01/04/2024 : brocante organisée par Notre Dame du Moulin
- 08/05/2024 : cérémonie de commémoration du 08 mai 1945
- 11/05/2024 : XXVème VIRAD'A organisée par Virad'a Evaux (n°1)
- 27, 28, 29 et 30/06/2024 : La Festive organisée par la Métive
- 14/07/2024 : Tour de France en courant (n°4)
- 16/08/2024 : la Saint-Roch (n°5)
- 24/08/2024 : les Perkutantes organisée par le comité festif et Naswakara (n°3)
- 7au9/09/2024 : Biennale de la Céramique et des Arts Actuels organisée par les Arts Croisés en Marche (n°7)
- 29/09/2024 : les Routes Creusoises (n°2)
- 19 et 20/09/2024 : Concours de border Collie organisée l'Association Creuse Border Collie
- 11/11/2024 : cérémonie de commémoration du 11 novembre 1918 (n°6)

Associations communales

Le Comité Festif

Au printemps 2024, nous avons fêté les 1 an du Comité festif ! Cette année en quelques mots : le week-end du 30/31 Mars, un stage de clown a été organisé. Les participants ont pu expérimenter, tester, grâce à différents ateliers le jeu, le rire, les larmes et tenter de découvrir le clown blotti en eux. L'artiste Daniella Marzollo a animé cet atelier. Ce week-end thématique s'est conclu par le spectacle Sésame proposé par la compagnie Dzaar.

La deuxième partie de l'année, les énergies se sont concentrées sur l'organisation d'un festival de batucada (percussions brésiliennes) en partenariat avec l'association Samba de la Plaine (groupe local de percussions) Le samedi 24 Août, la commune a vibré. Des centaines de visiteurs ont suivi la quarantaine de musiciens invités pour l'occasion. C'est au bord de l'eau que la fête s'est poursuivie au son des sourdos, caisses claires et autres instruments brésiliens.

Un grand merci à toutes les énergies qui ont participé à l'organisation
et à l'animation de notre commune !
Stage, spectacle, lectures, jeux et autres surprises seront au programme de 2025 !
Contact mail : festif_moutier@mailo.com

La Métive

La Métive est un lieu de résidence de création artistique pluridisciplinaire. Elle accueille toute l'année des artistes et des personnes venus du monde entier dans des espaces propices au développement de leur recherche en cours. La Métive est un projet de lien social et d'action culturelle sur le territoire rural où elle est implantée.

Dans cet esprit, la Métive accueille la bibliothèque municipale, un atelier de risographie ainsi que le café associatif qui est ouvert tous les mardis soir de 18h à 21h. Il est également possible de louer une chambre ou la maison des artistes.

Site internet : www.lametive.fr

Notre Dame du Moulin

L'association gère un domaine de six hectares comprenant des espaces d'hébergement et de restauration pour 50 personnes, et des salles de réunions de 20 à 110 places. Elle accueille ainsi des groupes (familles, associations, entreprises, mariage) pour des séjours d'un à plusieurs jours.

L'association organise un vide-greniers le lundi de Pâques, reprenant ainsi la tradition de la commune : le rendez-vous 2025 est fixé au 21 avril.

Depuis 2021, un centre spirituel catholique anime le lieu, avec une équipe vivant sur place et proposant accueil et formation. Une boutique d'objets et livres religieux est ouverte depuis 2023.

Coordonnées :
Lieu-dit « Moulin du Comte »
Route de Lavaveix
23150 Moutier d'Ahun
Tel : 07 78 38 86 78
Mail : nddumoulin@gmail.com

Moutier d'Ahun Mil

L'association a pour objet de contribuer à la protection et à la mise en valeur des patrimoines naturels et bâtis de la Commune et de celles qui la joignent (le « Pays d'Ahun »), à la promotion de leur attractivité touristique et des activités économiques, aux recherches sur l'histoire et l'évolution des patrimoines et la transmission de la mémoire de la vie quotidienne des habitants du « Pays d'Ahun »

La réunion du 31 juillet 2024 avec la municipalité a été constructive : rétablissement de relations sereines et harmonieuses.

Activités projetées : Concert de musique baroque dans l'église, exposition sur l'histoire du Monastère, balisage des chemins de randonnée, sculpture par les apprentis de l'EMB de Felletin d'une réplique en granit d'une scène des boiseries, « Carnet du bourg » : habiller la rue principale avec des décors peints mobiles pour recréer les devantures de différentes époques, restaurer et développer le site Internet de l'Association et ré-édition de la brochure « Ahun & Moutier d'Ahun, 2000 ans d'histoire », et de la brochure du Père Coster.

Contacts : zelierose@gmoc.fr et martinjca@yahoo.fr

La Bergerie

« La Bergerie » au Moutier d'Ahun est reconnue comme une galerie d'art atypique, un lieu de vie culturelle pour tous, en accès libre, de mai à septembre.

La Bergerie ose la différence… de genres, de styles, d'inspirations, de techniques, de publics :
Venez découvrir ses expositions, conférences, lectures, contes, concerts… **et les « Vendredis de La Bergerie » les soirs d'été !**

La programmation 2025 commencera le 28 mai et se terminera le 31 août 2025.

Plusieurs dates sont déjà programmées pour les expositions, les conférences et les Vendredis d'été,
et La Bergerie vous attend nombreux en 2025 !

CONTACT :
Tél. : 06 18 49 84 50
Mail : labergerie.sama@gmail.com
Site : http://www.labergerie-expo.fr

La Bergerie
LE MOUTIER D'AHUN Creuse

Etat-Civil 2024

Naissance : Gabriel CLAIRE BOUCHET, né le 22 mai 2024 de Monsieur CLAIRE Yohan et Madame BOUCHET Eugènie

Mariage : Monsieur Alexandre JAMOT et Madame Hilary GUTIERREZ TORRES célébr
24 août 2024

Décès : Monsieur Roger TASKER survenu le 21 mars 2024
Monsieur DEJARIGE Gabriel survenu le 04 mai 2024

Communication SICTOM de Chénérailles : Objectif prévention

Depuis le 1er janvier, le SICTOM a l'obligation d'accompagner, par des moyens et des actions adaptés, les usagers pour leur permettre de détourner des sacs noirs, qui constituent les Ordures Ménagères Résiduelles, les déchets fermentescibles.
C'est un véritable enjeu qui nécessite de la pédagogie et de la communication.
Depuis le mois d'avril des actions de communication et de concertation ont été organisées sur le territoire à la rencontre des usagers, mais aussi en mobilisant les acteurs élus ou représentants des collectivités, des entreprises, des associations.
L'ensemble de ces travaux coordonnés par notre partenaire EVOLIS va permettre d'élaborer un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés qui va définir des objectifs de prévention pour 6 ans. Ce plan sera soumis à une consultation publique.
La première mesure de prévention est la vente de composteurs pour les particuliers. Ils permettent de réduire les O.M.R. et de produire un amendement réutilisable dans nos jardins et nos espaces verts.
En effet il est urgent de constater que les sacs noirs contiennent 66 kilos de déchets fermentescibles.
Ce constat est le résultat d'une caractérisation du contenu de nos sacs noirs faite en juillet et qui montre que nous produisons au total 250 kilos d'Ordures Ménagères Résiduelles par habitant et par an.
Nous devons atteindre en 2030 un niveau d'OMR de 140 kilos par habitants et par an pour accéder, sans être pénalisés financièrement, à l'incinérateur de Limoges, dont l'accès a été permis par l'adhésion du S.I.C.T.O.M. au syndicat EVOLIS depuis le 1er janvier 2024.
De plus, le comité syndical a adopté un règlement de collecte pour préciser les droits et les obligations des usagers concernant les bonnes pratiques à observer pour le tri et l'élimination des déchets.
Si les efforts individuels de prévention sont acceptés par tous nous pourrons atteindre plus rapidement l'objectif.
Il est indispensable de reconsidérer ce qui constitue notre production de déchets et leur devenir. Le discours simpliste « je paye donc je ne me pose pas de question » n'a plus de sens.
Désormais, il faut faire sienne la devise :
« Je produis des déchets, donc j'en suis responsable ».
Les enjeux sont la production à partir de matières premières de plus en plus rares, mais aussi de l'accumulation de déchets inutiles et très coûteux à éliminer tant au niveau du prix que des impacts sur l'environnement.
L'équipe du S.I.C.T.O.M. vous présente pour la nouvelle année ses vœux les meilleurs et reste à vos côtés pour vous accompagner dans vos efforts de prévention et de tri.

Le Président, Patrick AUBERT

Fermeture du réseau cuivre Orange

Sous l'impulsion du Plan France Très Haut Débit porté par l'État avec l'appui de financements locaux et européens, les collectivités territoriales et les opérateurs privés, ont fait de la fibre optique l'infrastructure de référence pour la téléphonie et la connexion à internet partout sur le territoire.

Dans ce contexte, **la fibre optique est amenée à remplacer le réseau cuivre,** qui permet l'accès à l'internet DSL et les services de téléphonie fixe avec prise en T.

Pour des raisons d'efficacité, de coûts, et d'impact sur l'environnement liés à l'entretien et au maintien de deux infrastructures fixes en parallèle, Orange (ex-France Télécom) qui détient le réseau cuivre a annoncé fin 2019, sa volonté de fermer progressivement ce réseau.

Ainsi, **au plus tard en janvier 2028**, ce sont tous les accès internet DSL et/ou les services de téléphonie fixe avec prise en T encore actifs sur ce réseau qui seront définitivement coupés sur notre commune.

Si vous êtes encore connecté au réseau cuivre pour votre accès à la téléphonie ou à internet, vous êtes concerné, **que vous soyez un particulier, un service public, une association, un professionnel ou une entreprise.**
Si vous ne savez pas si vous êtes connecté au réseau cuivre, vous pouvez consulter votre facture ou contacter votre opérateur.

Afin de continuer à bénéficier de vos services (téléphonie fixe, Internet, TV, autres usages spécifiques…) vous êtes invité à passer à la fibre optique ou à tout autre technologie de votre choix. Si cela n'est pas déjà fait, vous pouvez vous rapprocher de votre opérateur télécom ou de tout autre opérateur télécom de votre choix.

Sachez que vous pouvez choisir un abonnement ne concernant que la téléphonie fixe, il n'est en effet pas obligatoire de s'abonner à Internet et/ou à la télévision en ligne. Vous pouvez donc librement choisir parmi les offres de plusieurs opérateurs le service le plus adapté à vos besoins et le tarif d'abonnement le plus avantageux.

Pour répondre à vos interrogations, vous pouvez visiter le site internet de l'Etat sur la fermeture du réseau cuivre et le passage à la fibre optique : www.treshautdebit.gouv.fr. Vous y trouverez toutes les informations nécessaires pour anticiper au mieux le changement technologique.

Nous vous invitons également à la plus grande vigilance sur des démarchages commerciaux abusifs. Si vous avez connaissance de pratiques suspectes, n'hésitez pas à les signaler à la mairie.

Infos pratiques

Maison France Services Ahun

Santé, famille, retraite, droit, logement, recherche d'emploi, accompagnement au numérique, pièces d'identité, les agents France Services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique.

Adresse : 6 place Jacques Lagrange 23150 AHUN

Tel : 05 44 30 71 66.

Horaires : lundi :09h-12h et 13h-15h, mardi :13h-17h, mercredi : 09h-13h00 et 14h-16h, jeudi : 09h-13h et vendredi : 13h-18h

Recensement citoyen à 16 ans

QUI ? Garçons et filles de nationalité française

OU ? A la mairie de votre commune

QUAND ? Dès 16 ans

AVEC QUOI ? Pièce d'identité, livret de famille et justificatif de domicile

POURQUOI ? - Pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire, pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (baccalauréat, permis de conduire...)

- Pour effectuer la Journée Défense et Citoyenneté
- Pour l'inscription d'office sur les listes électorales

SPANC Sud Ouest

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) Sud Ouest est joignable au 06 58 16 54 02 ou à spanc.sudouest@evolis23.fr

Horaires : lundi 08h-12h, mardi-mercredi-jeudi 08h30-12h et 14h-16h30, vendredi 8h30-12h0 et 14h-15h30

Sites utiles

Démarches administratives : www.service-public.fr

Coupure de courant : www.enedis,fr/panne-et-interruption

Fibre optique : https://nathd.fr

Aides rénovation énergétique : https://www.sdec23,org/renov23mar

Communauté de communes : https://www.creusesudouest.fr/

Préfecture de la Creuse : www. creuse.gouv.fr

Conseil Départemental : www.creuse.fr

L'équipe municipale

CATHELOT Guy, Maire
DEPEIGE Isabelle, 1ère adjointe
GERARD Alain, 2ème adjoint
GRAVERON Geoffrey
GRAVERON Jean-Luc
JUILLET Didier
LAFAURE Anny
PALLEAUX Jean-François
SIMONET Patrice
SINS Mattheu
TERRAILLON Tanguy

Les employés municipaux

JOYON Daniel, agent technique
LEICHT Clémence, secrétaire

Coordonnées

Adresse :
1 place de la Mairie
23150 MOUTIER D'AHUN
Tél : 05 55 62 45 63
Mail : communemoutierdahun@orange.fr
Horaires secrétariat :
Mardi 13h30-17h30
Jeudi 8h-12h et 13h30-17h30
Informations : Application Illiwap
Site internet : https://moutier-d-ahun.fr/